

SCRIPTA

Numéro Scripta : 2735

Auteur(s) : Geoffroy Lovet, garde du sceau de la châtellenie de Bellême [clerc]

Bénéficiaire(s) : Guillaume, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, Saint-Martin, dépendance Saint-Martin de Marmoutier (prieur)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1296, 3 novembre

Action juridique : notification

Langue du texte : ancien français

Analyse

Vente par Jean Larue, Philippe Larue, Jean des Fossés, à Guillaume, prieur de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, de vingt-quatre sols de rente annuelle, assis sur différents immeubles, dans la paroisse de Saint Ouen-de-la-Cour, pour une somme de douze livres tournois.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Barret Philibert (Abbé), *Cartulaire de Marmoutier pour le Perche*, Mortagne-au-Perche, Meaux (Documents sur la province du Perche ; 3e série, 2), 1894, n° 256, p. 243.

Texte établi d'après a

A tous... Geffroy Lovet, clert, garde dou sael de la châtellerie de Bellême, saluz.

Sachent touz que par devant nos vindrent Johen Larue, clert, Phelipe Larue, Johen des Fossez et Johenne sa fame, et requenurent eux avoir vendu et otroié à Guillaume dit le Quiller, priour de Saint-Martin-de-Viez-Bellême, et au couvent de ce leu, et à leur successeurs, pour douze livres de tornais, desquez ils se tiennent pour bien paez en deniers nombrez, vint et quatre souz de tornays d'annuel et perpétuel rente, lesquex Colin Fardoit et Johenne sa suer leur estoit tenuz fère, par chacun an ; c'est assavoir : quatorze souz six deniers sus un herbège o le clos et o les apartenances dou dit herbège, et sus deux pièces de pré, et sont sises toutes les choses desus dites en la paroyse de Saint-Ouen-de-Cort, ou fiez Colin des Couvail ; et recevront les devant diz acheteurs et leur successeurs les devant diz vint et quatre souz de tornays d'annuel et perpétuel rente par la main dou dit Colin Fardoil et de Johenne sa suer et de leur hoirs, par chacun an, au termes desus nommez...

Ce fut fet l'an de grâce mil CC° quatre vint et sèze, le semadi enprès la Toussainz.